

## CCBHAP – Modification des statuts

Le Maire donne lecture de la délibération n°2025-108 en date du 4 décembre 2025 de la CCBHAP relative à la modification des statuts ainsi que du projet de statuts modifiés annexés à cette délibération.

Il explique que cette modification statutaire est nécessaire pour :

- Mettre en concordance les statuts et le règlement intérieur de la CCBHAP ;
- Avoir une rédaction conforme à la réglementation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (compétence obligatoire) et de la compétence hors GEMAPI (compétence supplémentaire).

Le Maire indique que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, le Conseil Municipal de chaque commune membre doit se prononcer sur cette modification de statuts et qu'à défaut de délibération dans un délai de 3 mois, sa décision est réputée favorable.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Est** favorable à la modification des statuts de la CCBHAP telle que présentée ci-dessus ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

---

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2025/59
	Nomenclature	7.5.2

### Association Randodécouverte -les 3 jours des Bastides - Demande de subvention exceptionnelle

Madame le Maire expose à l'assemblée, avoir reçu Monsieur Charrier, Président de l'association Randodécouverte des Bastides, pour exposer son projet pour l'année 2026.

Pour rappel, cette association a été créée en 2023, et propose des manifestations de randonnée pédestre dans la région.

L'événement des 3 Jours des Bastides met en lumière les atouts de la CCBHAP, avec ses 4 communes principales (Cancon, Castillonès, Monflanquin, Villeréal) et ses petits villages alentour. Il favorise les échanges entre les randonneurs locaux et les visiteurs. Cet événement participe à la valorisation de l'identité locale et contribue au développement touristique d'une zone rurale pour en faire une destination attrayante et accueillante.

Pour l'année 2026, une marche nocturne est ajoutée au programme et plusieurs circuits de randonnées seront proposés sur inscription et avec une participation financière pour chaque randonneur.

A cet effet, Monsieur Charrier demande une subvention exceptionnelle, afin de subvenir aux besoins financiers pour effectuer la liaison par bus entre chaque point de départ pour les randonneurs, pour la communication, le ravitaillement, les goodies, ...

**Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte** de verser une subvention exceptionnelle à l'association Randodécouverte des Bastides, pour un montant de 500,00 €.
- **Prévoit** la dépense au budget primitif 2026.

---

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Date pour accueillir les pétitionnaires pour l'échange des chemins ruraux – à partir de février  
Date retenue : Mardi 10 février à partir de 14 heures.
- Faire le point sur recrutement candidature en Janvier. Départ Juillet 2026
- Galette Mairie 11 Janvier 2026
- Idée faire une réunion des associations de la commune pour échanger autour du fonctionnement et règlementation des associations. Possiblement en Janvier – voir aussi avec la Directrice de l'association Eclats pour qu'elle intervienne.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50*

# COMMUNE DE SAINT-EUTROPE-DE-BORN

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 3 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février à 20 H 00,

Le Conseil Municipal de la commune de **Saint-Eutrope-de-Born**,

Dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Jocelyne COLLIANDRE, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **26.01.2026**

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Absents(es)	5
Procurations(s)	1

PRESENTS : COLLIANDRE Jocelyne, TORNIER Emilie, HUGOU Daniel, PERRY Jean-Luc, MOURMANNE Vanessa, SIREY Pauline, HALLAL Anne-Marie, AUZERAL Jérémie, FRECHEVILLE Mathieu, JACQUET Cédric, BARRET Christophe.

ABSENTS : MIQUEL Francis, BALSE Maire-José, CAZEILS Gaël, FRACHISSE Nicolas.

Secrétaire de séance : SIREY Pauline.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/01
	Nomenclature	9.4

### Motion de soutien au monde agricole et de défense de l'agriculture française

**Le Conseil Municipal de Saint-Eutrope-de-Born,**

**Considérant** la situation de détresse économique, sociale et morale que traverse actuellement le monde agricole, marquée par une dégradation sans précédent des trésoreries, une chute durable des prix des céréales et une augmentation continue des charges de production;

**Considérant** la suppression de nombreuses matières actives phytosanitaires sans solutions alternatives viables, conduisant certaines filières agricoles à de véritables impasses sanitaires spécifiques au contexte français;

**Considérant** la mobilisation massive et persistante de l'ensemble du syndicalisme agricole depuis plusieurs années, traduisant un malaise profond et durable du secteur;

**Considérant** l'opposition largement exprimée par le monde agricole au projet de traité de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur, traité jugé incompatible avec les exigences sanitaires, environnementales et sociales imposées aux agriculteurs français;

**Considérant** que si une large majorité de Français se déclare attachée à son agriculture, les actes politiques concrets permettant d'en assurer la pérennité tardent à se matérialiser;

**Considérant** que les réponses apportées jusqu'à présent relèvent davantage de mesures ponctuelles que d'un véritable traitement de fond, seul à même de répondre durablement aux difficultés structurelles du secteur;

**Considérant** l'instabilité politique nationale susceptible de remettre en cause les engagements financiers annoncés et d'aggraver l'incertitude pesant sur les exploitations agricoles;

**Le Conseil Municipal affirme solennellement :**

- Son plein soutien aux agriculteurs et à leurs familles, acteurs essentiels de la souveraineté alimentaire, de l'économie locale et de l'aménagement du territoire;
- Sa demande du retrait immédiat du projet de traité Mercosur, incompatible avec la défense d'une agriculture française exigeante et durable;
- Son opposition à la surtransposition des normes européennes, source de distorsions de concurrence et de complexité administrative;
- Sa demande de simplification administrative immédiate, afin de permettre aux agriculteurs de se consacrer pleinement à leur activité;
- Son refus de toute logique de contrôle excessif et de surveillance généralisée, sans dialogue ni accompagnement;
- Son exigence qu'aucun produit phytosanitaire ne soit supprimé sans solution alternative efficace et économiquement viable.

**En conséquence, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** la présente motion;
- **DÉCIDE** de la transmettre à Monsieur le Préfet, aux parlementaires du département, aux élus régionaux, nationaux et européens concernés;
- **RÉAFFIRME** son engagement aux côtés du monde agricole pour la défense d'une agriculture française forte, viable et respectée.

---

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/02
	Nomenclature	9.4

**Motion de soutien – les élus ruraux solidaires avec les agriculteurs du 47**

**Le Conseil Municipal de Saint-Eutrope-de-Born,**

**Considérant** la gravité de la crise sanitaire liée au virus de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC);

**Considérant** la violence inacceptable de l'abattage total des animaux dans les élevages foyers;

**Considérant** l'importance de l'élevage dans l'économie agricole locale et plus globalement comme ressource directe et indirecte de nos commerces, artisans... ;

**Considérant** le patrimoine de races locales à faible effectif comme la Bazadaise et la Bordelaise sur notre territoire;

**Considérant** les difficultés économiques de très nombreuses fermes du fait des aléas climatiques, des baisses de prix, de la montée des coûts de productions, et des distorsions de concurrence liée à la succession de traités de libre échange;

**Considérant** la nécessité de renouveler les générations de paysans et paysannes, de transmettre les savoirs mais aussi la génétique adaptée à nos systèmes de production à l'herbe;

**Considérant** que le Lot-et-Garonne est particulièrement exposé de par : la proximité immédiate de zones déjà touchées, la présence d'un marché aux bestiaux, la présence (présence) d'un centre d'incinération recevant des animaux de l'ensemble du Sud-Ouest;

Le Conseil Municipal exprime à l'unanimité toute sa solidarité aux éleveurs et éleveuses victimes de cette maladie.

Il réclame la fin de l'abattage total des élevages foyers, seuls les animaux malades doivent être euthanasiés. Il demande au regard de l'urgence sanitaire, l'intervention de l'Etat pour un accès rapide à la vaccination et avec une mise en place opérationnelle immédiate.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

---

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/03
	Nomenclature	2.2.1

### **Convention de servitude – autorisation – parcelles n° F362 et F363**

#### **Le Conseil Municipal de Saint-Eutrope-de-Born,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses dispositions relatives à la gestion des biens communaux;

**Vu** le Code Civil concernant les servitudes;

**Considérant** la demande de Madame le Maire, formulée auprès de Monsieur BENNE Philippe, propriétaire du bien situé 1204 Route de Saint-Vivien, afin d'obtenir l'autorisation d'utilisation de passage et de stationnement sur lesdites parcelles, pour accéder à la cantine de l'école primaire de Saint-Vivien;

**Considérant** que les frais d'entretiens, de réfections du passage et du parking et que les frais notariés seront à la charge de la Commune;

**Considérant** qu'il convient d'encadrer cette autorisation par la signature d'une convention de servitude entre la Commune et Monsieur BENNE Philippe;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **DEMANDE** l'établissement d'une servitude sur les parcelles n° F 362 et F 363, sur la propriété de Monsieur BENNE Philippe, pour permettre l'accès et le stationnement du personnel de la cantine, et la livraison de marchandises de l'école primaire de Saint-Vivien;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer la convention de servitude et tous documents afférents à cette opération.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/04
	Nomenclature	7.10.3

**Devis – acquisition d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie**

Madame le Maire informe les élus de la nécessité de renouveler l'ordinateur du secrétariat de mairie.

Elle indique qu'après consultation du Service Conseil en Équipement du CDG 47, un cahier des charges a été établi et des fournisseurs ont été consultés pour l'équipement complet avec le changement d'un écran et remise à niveau du poste actuel pour utilisation en bibliothèque :

- ID BURO : 3 603,00 € TTC
- CDG 47 : 1 959,46 € TTC

Elle demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur cet achat.

**Considérant** la satisfaction des services et de l'expertise du prestataire habituel en mairie, à savoir la société ID BURO,

**Considérant** le peu de visibilité sur les frais annexes avec l'offre du CDG 47, notamment les frais de port,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **ACCEPTÉ** la proposition de la société ID BURO, pour un montant de 3 603,00 € ;
- **PRÉVOIT** la dépense au budget primitif 2026, à l'opération 40 ;
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération du Conseil Municipal	Acte n°	2026/05
	Nomenclature	3.6

**Echange des chemins ruraux – modification des lieux de déplacement**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite à l'annonce de la procédure d'échange dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune, ainsi qu'aux retours des différents pétitionnaires, la liste des parcelles concernées pour le déplacement de certains chemins est à modifier.

Elle présente les modifications comme suit :

- Aux lieux-dits « Coulet », « Gresote » sont à retirer, il s'agit d'une vente sèche et ne répond pas aux conditions nécessaires à un échange.
- Aux lieux-dits « Martigaillard », « Pièce de Lugagnac » sont à intégrer au projet d'échange.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **ACCEPTE** les modifications comme énoncées;
- **PRÉVOIT** la convocation au nouveau pétitionnaire pour présentation de son projet
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires.

---

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

- Tour de toutes les routes de la commune
- Entretien de recrutement au poste d'assistante de gestion administrative – accueil de la mairie
- Point sur les écoles
- Pose du coussin berlinois sur la Route de La Pagésie
- Sécurité à l'école de Born

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.*

# L'ÉTAT CIVIL

FIN 4ÈME TRIMESTRE 2025  
ET 1ER TRIMESTRE 2026

## LES NAISSANCES



Le 8 décembre 2025, est né à Villeneuve-sur-Lot, **Medhi**, fils de Nicolas BOUAYED et Mariana Lara MONDRAGON, domiciliés au "Bourg de Saint-Eutrope".

Le 5 février 2026, est né à Villeneuve-sur-Lot, **Gabin**, fils de Benoît MARTINAUD et Marie MAINGUY, domiciliés au lieu-dit "Gaillard".

Le 19 mars 2026, est née à Villeneuve-sur-Lot, **Valentine**, Cesi, Françoise, Thérèse, fille de Justin MORGAN et Pauline DUCUING, domiciliés au lieu-dit "Carbournères".

Nos meilleurs vœux de santé aux bébés et toutes nos félicitations aux parents.



## LES DÉCÈS

Le 17 décembre 2025, est décédée à Villeneuve-sur-Lot, Madame **Josiane BENNET née JORRAND**, domiciliée au lieu-dit "Pierroutet".

Le 2 janvier 2026, est décédée à Villeréal, Madame **Glady ARRICAU née PARREL**, qui a été domiciliée de nombreuses années au lieu-dit "Boisserie".

Nous adressons à ces familles, nos sincères condoléances.

## INFORMATIONS MUNICIPALES

## PENSEZ AU RECENSEMENT MILITAIRE

Les personnes concernées par l'obligation de recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté de la 2ème période de l'année 2026 sont les jeunes filles et garçons nés entre le 1er janvier et le 30 juin 2010.

Les inscriptions doivent se faire en Mairie avant le 30 juin 2026 à leur 16 ans révolus.

BIENTÔT 16 ANS ?  
PENSEZ AU  
**RECENSEMENT**

**OBLIGATION LÉGALE**

**POUR QUI ?**  
Tous les Français âgés de 16 ans

**POUR QUOI ?**  
Grâce au recensement :  
• inscription d'office sur les listes électorales  
• convocation en **JDC**  
• possibilité de s'inscrire aux concours et examens  
• possibilité de passer le permis de conduire

**COMMENT ?**  
Rendez-vous en mairie ou sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

+ d'infos ici

Instagram @armees\_jeunesse | LinkedIn Direction du service national et de la jeunesse | X @DSNjeunesse | YouTube @DSNarmees

## COMMÉMORATION DU 8 MAI



Les habitants de la commune sont cordialement invités à la Commémoration de l'Armistice le vendredi 8 mai 2026 à partir de 11h30

au Monument aux Morts à Saint-Vivien  
Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie

# FAITES LE POINT SUR LES SERVICES PROPOSÉS

## ÊTES-VOUS INSCRIT ? VOS DONNÉES SONT-ELLES À JOUR ?



### LE DISPOSITIF ALERTE SMS



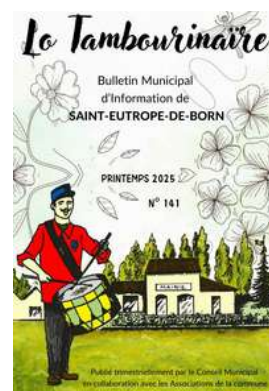
- Restez informé(e) en temps réel avec le dispositif Alerte SMS,
- Recevez rapidement les informations liées à une situation d'urgence sur votre téléphone portable
- Le plus, soyez informés sur les événements organisés sur la commune (fête communale, voeux du Maire, commémorations ...)



### LE BULLETIN MUNICIPAL "Lo Tambourinaire"

Contribuez aux réductions de coût d'impression de notre bulletin municipal :

- en le recevant par mail chaque trimestre en version pdf
- en nous signalant si vous ne souhaitez plus le recevoir.



### LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Inscrivez-vous sur le registre en Mairie afin d'être recensé(e) en tant que personne vulnérable (personnes âgées, isolées, en situation de handicap ou personnes fragilisées ayant besoin d'une aide particulière...)

Le Plan Communal de Sauvegarde permet, en tant qu'outil de gestion de crises, de répondre rapidement à tout type d'événement pouvant impacter la population.

**Si vous n'êtes pas encore inscrit, c'est le moment !  
Toutes ces inscriptions sont facultatives et volontaires.  
Retrouvez tous les formulaires en Mairie ou à l'espace numérique**

# STOP AUX INCIVILITÉS

## IMPORTANT

**DES DÉCHETS VERTS ONT ÉTÉ RETROUVÉS,  
DÉPOSÉS DANS UN LIEU INAPPROPRIÉ  
SUR LE SECTEUR DE BARBAS  
SUR NOTRE COMMUNE  
ET DES DÉCHETS SONT RÉGULIÈREMENT ABANDONNÉS  
AUTOUR DES POINTS DE COLLECTE.  
NOUS EN APPELONS A LA VIGILANCE, ET AU CIVISME DE TOUS  
POUR LE RESPECT DES LIEUX.  
NOUS VOUS RAPPELONS QUE DES POINTS DE DÉCHETTERIE  
SONT À VOTRE DISPOSITION  
SUR LE TERRITOIRE.**



### **TRAVAUX ÉLAGAGES LIGNES ÉLECTRIQUES sur notre commune**

Dans le cadre des travaux de maintenance de la végétation aux abords des lignes électriques, ENEDIS a mandaté :

### **l'entreprise TRENVI**

pour la réalisation des élagages dans le réseau HAUTE TENSION.

Ces travaux auront lieu :

**du 30/03/2026 au 30/09/2026**

## **INFORMATIONS PRATIQUES**



*\*une plaquette est disponible à la consultation dans le hall du secrétariat de Mairie*

## **Gestion des déchets : Une grille tarifaire 2026 maîtrisée grâce à vos efforts de tri**

Face à l'augmentation structurelle des coûts de traitement des déchets, la Communauté de Communes des Bastides en Haut Agenais Périgord (CCBHAP) maintient une trajectoire responsable.

Cette année, le syndicat Valorizon annonce une hausse de ses charges et sollicite une participation supplémentaire de 100 000 € auprès de la CCBHAP. Malgré les incivilités constatées, les bonnes pratiques de tri des usagers restent majoritaires, permettant de limiter significativement l'impact financier pour la collectivité.

Grâce à ces efforts la redevance n'augmente que de 2,11 %, soit moins de 5 euros par foyer sur l'année (214,22€ en 2025 à 218,75€ en 2026). La poursuite d'un tri rigoureux reste toutefois essentielle pour contenir durablement les dépenses liées au traitement des déchets.

## **Deux leviers pour agir : Qualité du tri et civisme**

Pour continuer à maîtriser nos factures, des marges de progression existent encore. La CCBHAP rappelle deux points cruciaux :

1. Stop aux sacs noirs dans les bacs de tri : Les sacs d'ordures ménagères ou les sacs noirs pleins d'emballages recyclables déposés dans le bac jaune sont les premiers responsables. En effet, les sacs noirs ne sont pas ouverts ni analysés car l'ouvreur de sacs en début de chaîne ne peut pas les identifier avec la détection optique et ne peut pas les ouvrir contrairement aux sacs transparents parce qu'ils sont plus solides. Résultat : tout le contenu est automatiquement refusé, et votre tri, même si bien fait à la maison, ne pourra pas être valorisé.

Utilisez uniquement des sacs transparents ou déposez vos emballages en vrac.

2. Lutte contre les incivilités : Les dépôts sauvages au pied des colonnes et les erreurs grossières de tri (objets non recyclables jetés dans les bornes à emballages) génèrent des coûts de nettoyage et de traitement très élevés qui pèsent sur le budget de tous.

Le territoire dispose de quatre déchèteries accessibles à tous. Elles permettent de collecter sans surcoût :

- Le textile (bornes relais) ;
- Les déchets électriques et électroniques ;
- Les déchets dangereux (peintures, solvants, etc.) ;
- Etc ...

## **La CCBHAP vous accompagne dans la réduction de vos déchets**

En 2026, la Communauté de Communes renouvelle ses dispositifs de soutien financier pour vous aider à réduire vos volumes de déchets à la source :

- Hygiène durable : Aide à l'achat de couches lavables et protections hygiéniques durables.
- Déchets verts : Soutien pour l'achat, la location ou la prestation de broyeur, ainsi que pour l'équipement en tondeuse ou kit "mulching".

**Besoin d'informations ? La grille tarifaire complète et le détail des aides sont disponibles sur le site internet de la CCBHAP. Les agents du service environnement sont également à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur les consignes de tri.**

## Grille tarifaire 2026

Usagers	Abonnement annuel (1)	Nb de dépôts inclus dans le forfait*	Montant du forfait annuel (2)	Montant part fixe annuelle (1+2)	Coût du dépôt supplémentaire
Particuliers	198,42 €	12	20,33 €	218,75 €	1,69 €
Professionnels	198,42 €				
Professionnels bâtiment et espaces verts	198,42 €			198,42 €	
Associations avec activité pro.	198,42 €	12	20,33 €	218,75 €	
Associations sans activité pro.					
Gîtes et résidences secondaires	198,42 €	8	13,55 €	211,97 €	

### PROFESSIONNELS EN DECHETERIE Montant en € HT (TVA en vigueur 10%)

	Coût au m <sup>3</sup>
Déchets verts	8,40 €
Tout venant / Encombrants	31,30 €
Bois traité	16,70 €
Gravats	4,50 €

\*Pour les tambours de 50L (30L : 20 dépôts inclus)

## Calendrier 2026 de collecte des encombrants



Bastides en Haut-Agenais Périgord

### CALENDRIER COLLECTE DES ENCOMBRANTS CCBHAP

### ANNÉE 2026

	MONFLANQUIN/VILLEREAL	CANCON/CASTILLONNES
JANVIER		7-janv.
FEVRIER	11-févr	
MARS		11-mars
AVRIL	08-avr	
MAI		06-mai
JUIN	10-juin	
JUILLET		08-juil
SEPTEMBRE	09-sept	
OCTOBRE		07-oct
NOVEMBRE	04-nov	
DECEMBRE		09-déc

**JOUR DE COLLECTE : LE MERCREDI**  
**INSCRIPTIONS AU 05 53 49 52 91/95 AU PLUS TARD LE LUNDI AVANT**  
**LA DATE DE LA COLLECTE. RÉSERVÉE AUX PERSONNES QUI NE PEUVENT**  
**PAS AMENER LEURS ENCOMBRANTS EN DÉCHÈTERIE**

Toutes les consignes de tri disponibles sur le site

<https://www.ccbastides47.com>

rubrique "Gestion des déchets"



Un doute, une question ? Contactez le service environnement au 05.53.49.52.91/95

# ESPACE NUMÉRIQUE

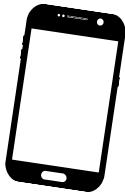
A la Maison d'Activités  
80 route de Saint-Eutrope  
Bourg de Saint-Vivien  
47210- SAINT-EUTROPE-DE-BORN

## ➔ ACCOMPAGNEMENT POUR VOS DÉMARCHES EN LIGNE

Carte grise, pré-demandes carte d'identité, passeport, permis de conduire ...

Aide aux démarches auprès de la CAF, MSA, CPAM (Assurance maladie),  
Direction Générale des Finances Publiques, France Travail, MDPH ... et bien d'autres ...

## ➔ ATELIERS D'INITIATION À L'INFORMATIQUE



Le but de ces ateliers étant d'être plus à l'aise avec les outils du quotidien  
(smartphone, tablette, ordinateur...) et mieux appréhender le monde du numérique.

En ce début d'année, les élèves ont été nombreux à se réunir autour de deux ateliers (janvier et février) consacrés à découvrir ou mieux comprendre les différentes manipulations sur le smartphone ! Des ateliers qui se sont déroulés dans la bonne humeur, l'entraide, et comme à chaque fois, les élèves ont fait preuve de beaucoup de curiosité et d'envie de découvrir toutes les fonctionnalités de ces outils modernes du quotidien !

Pour tout renseignement sur les dates et les ateliers proposés,  
contactez Katia à l'espace numérique.

Avez-vous déjà consulté notre site internet ?

Vous y retrouverez toutes les actualités  
de notre commune et informations utiles  
sur vos démarches du quotidien.

[www.sainteutropedeborn.fr](http://www.sainteutropedeborn.fr)

### Campagne déclarative 2026 Impôts sur les revenus 2025

Retrouvez les dates et les  
informations utiles  
concernant la prochaine  
campagne déclarative sur  
notre site internet lorsque  
celles-ci seront connues.

## HORAIRES

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
9H - 12H	9H - 12H	9H - 12H	9H - 12H	9H - 12H

Prise de rendez-vous conseillée



09.62.05.38.58



Adresse mail :

[espace\\_numerique@outlook.com](mailto:espace_numerique@outlook.com)